Prix du Cercle Montesquieu 2014

SAMEDI 12 AVRIL 2014 10:18 **LE MONDE DU DROIT**

J'aime 0 Tweeter 0

Le prix du Cercle Montesquieu 2014 revient à "Droit de l'Arbitrage interne et international".

Le Prix du Cercle Montesquieu 2014 est décerné à l'ouvrage "Droit de l'Arbitrage interne et international" de Christophe Seraglini et Jérôme Ortscheidt.

Référence en matière d'ouvrages juridiques, le Prix du Cercle Montesquieu récompense, chaque année depuis 1997, les meilleurs ouvrages en droit des affaires ou sur la gestion des fonctions juridiques, qui assistent le directeur juridique dans sa mission.

Sous la direction de Bénédicte Wautelet, directrice juridique du Groupe Le Figaro et d'Antoine Burin des Roziers, administrateur du Cercle Montesquieu, le Jury du Prix du Cercle 2014, composé de 9 membres de l'association, a étudié une sélection de plus de vingt ouvrages, tous dignes du plus grand intérêt.

Le Prix du Cercle a été remis le 9 avril 2014 par Frédéric Thiriez, président de la Ligue de Football Professionnel, et également avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et membre du Conseil de l'Ordre des Avocats aux Conseils. La remise de ce prix a eu lieu dans le cadre de la troisième édition des Débats du Cercle, journée de débats organisée par le Cercle Montesquieu pour être un carrefour d'échanges entre le monde économique et juridique et contribuer à la promotion du droit et de la fonction juridique au bénéfice des entreprises.

Le Prix du Cercle Montesquieu 2014 a été décerné à l'ouvrage "Droit de l'Arbitrage interne et international" de Christophe Seraglini, professeur agrégé à l'université Paris-Sud 11 et avocat, associé du cabinet Betto Seraglini, et Jérôme Ortscheidt, docteur en droit et avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Cet ouvrage est paru aux Editions Montchrétien Lextenso.

Comme le soulignent Bénédicte Wautelet, directrice juridique du Groupe Le Figaro, et Antoine Burin des Roziers, administrateur du Cercle Montesquieu, *"ce livre donne aux directeurs juridiques et aux juristes les clés de la procédure arbitrale, tant interne qu'internationale, que le décret de janvier 2011 a entièrement modernisée."* Denis Musson, président du Cercle Montesquieu, confirme : *"Le recours à des modes*

alternatifs de résolution des conflits, comme l'arbitrage, est aujourd'hui privilégié par les directions juridiques. Un tel ouvrage les éclairera parfaitement sur la mise en œuvre de la procédure arbitrale qu'elles auront choisie."

Suivant >